

Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Aquacole Maritime - Continentale

Objectifs

- S'installer et/ou travailler en exploitation aquacole.

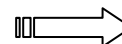
Conditions d'inscription

- Avoir plus de 18 ans ;
- Justifier à l'entrée en formation :
 - soit de la possession d'un CAP,
 - soit du suivi d'un cycle complet conduisant au BEP,
 - soit du suivi d'une scolarité complète de classe de seconde.
- Si l'une des conditions ci-dessus n'est pas remplie à l'entrée en formation, les candidats doivent justifier d'une année d'activité professionnelle effective dans le domaine aquacole, ou de trois années d'activité professionnelle dans tout autre domaine ;
- Par ailleurs, le candidat doit justifier de 1 année d'activité professionnelle à la date de la dernière évaluation d'UC.

Déroulement de la formation

Une Formation Individualisée :

- Entrées et sorties permanentes
- Chaque stagiaire détermine son parcours de formation selon son projet professionnel.
- Un stagiaire peut se voir reconnaître des Unités Capitalisables (UC) en début de formation.
- Une formation : de 1 à 5 jours par semaine.
- Durée : **1 200 heures** maximum



Contenu

UNE FORMATION EN 12 UNITES CAPITALISABLES (UC)

Domaine	UC Nationales		UC d'adaptation régionale
Technologique et professionnel	UC 1 : Bases scientifiques et techniques nécessaires à la production aquacole	UC 2 : Conduite d'un système de production aquacole	UC 10 : PRATIQUE
Mathématiques	UC 3 : Mathématiques		2 UCARES au choix (voir Fiche 6)
Sciences	UC 4 : Biologie		
Expression communication	UC 5 : Expression communication	UC 6 : Informatique	BP REA M - C
Economique et professionnel	UC 7 : Economie	UC 8 : Comptabilité	

Conditions matérielles

- **Le coût de la formation :**

La formation dispensée par le Centre peut être prise en charge par le Conseil Régional de votre région (sauf Région Limousin), le Pôle Emploi ou les fonds formation, ou toute autre source de financement selon la situation de chaque stagiaire (devis construits sur la base de plans individuels de formation).
Les démarches de financement sont réalisées par les stagiaires.

- **Les conditions d'hébergement et d'accès : (voir Annexe 2)**

Les stagiaires peuvent être logés en chambres individuelles au CFPPA (selon les disponibilités) et prendre leurs repas au restaurant du Lycée Agricole.

- **Prise en charge des stagiaires :**

Le statut du stagiaire pendant la formation et sa rémunération font l'objet d'une étude individuelle selon sa situation à l'entrée et selon la législation en matière de formation continue.

IPNS